

Not force 2/16/17

Honorine fait lever les élus du territoire

Pour la soutenir dans son bras de fer avec l'Agence régionale de santé, l'association, qui a créé un Centre d'éducation conductive, a fait appel aux élus locaux. Objectif : obtenir un financement.

L'histoire

Le Centre d'éducation conductive (CEC) entre dans sa sixième année mais la question de sa pérennité financière se pose. « **Tous les investissements ont été faits par l'association Honorine lève-toi [qui l'a créé]** », rappelle Eric Ploger, son président. Grâce aux dons de particuliers et d'entreprises locales.

Sauf qu'avec un budget de fonctionnement s'élevant à 130 000 €, les ressources deviennent insuffisantes. Un appel a donc été lancé auprès des élus locaux et nationaux pour appuyer leur demande d'aide auprès de l'Agence régionale de santé (ARS).

Un appel auquel tous ont répondu, avec vote de motions au conseil municipal et à Bayeux intercom, en fin de semaine dernière. Les députés, Laurence Dumont (PS) et Bertrand Bouyx (LREM) ; la 1^{re} vice-présidente du conseil régional, Sophie Gaugain et le président du conseil départemental, Jean-Léonce Dupont, ont également apporté leur soutien.

Une étude en cours

Le CEC a ouvert ses portes le 1^{er} octobre 2012. A l'origine : le constat d'un manque de prise en charge d'enfants polyhandicapés, dont Honorine, la fille d'Eric Ploger, dans le territoire.

Les locaux sont mis à disposition par la Ville. Les bénévoles, eux, ont investi pour les travaux, le mobilier, l'équipement adapté, les jeux, la décoration. « **Il y a des retraités qui nous**



Eric Ploger espère que l'ARS apportera une nouvelle contribution financière.

ont beaucoup aidés », souligne Eric Ploger.

Une éducatrice conductive - du nom de la méthode d'éducation développée - a été recrutée. Et si les parents continuent à donner de leur temps, « **le fait qu'on se regroupe entre familles** » a permis d'embaucher deux contrats aidés pour deux « **accompagnatrices** ».

Deux contrats aidés désormais menacés. L'un a été renouvelé pour cette année, le second prend fin au mois de novembre. « **Le jeu est double** », insiste Eric Ploger.

L'association attend donc beaucoup de sa rencontre avec l'ARS, ven-

dredi 6 octobre. « **On a signé, en 2016, une convention avec elle et l'Association des amis de Jean-Bosco** », l'une des principales actrices du médico-social dans le département.

Le CEC avait alors obtenu une enveloppe de 40 000 €, « **exceptionnelle** ». La subvention a permis de « **diviser par deux le coût d'inscription** », qui comprend le salaire et les charges sociales de l'éducatrice.

Mais les parents des six enfants sociaux doivent encore payer 330 € par mois. Limitant, de fait, l'accès à l'établissement. Pour les autres dépenses, l'association finance comme elle le peut.

La convention tripartite prévoyait une nouvelle rencontre avec l'ARS en octobre, sur laquelle ont travaillé les bénévoles tout l'été. Ils espèrent que le soutien des élus donnera du poids à leur dossier.

Reste que l'Agence régionale de santé met en avant l'absence de reconnaissance de la méthode d'éducation conductive en France. Eric Ploger, lui, souligne qu'un conseil scientifique a été mis en place en juin, à la suite de plusieurs rendez-vous au ministère de la Santé, pour piloter justement une étude.

CREDIT PHOTO : OUEST-FRANCE